

# CCB

N°4

NOVEMBRE 2010

# inf

DOSSIER  
Développement  
Economique

le Journal des 5 vallées

*Future pépinière*

Le nouvel élan  
du Quartier  
Berwick...  
en page 4

## sommaire

- ... **Dossier**  
**Développement économique** Pages 4 à 8  
 Le nouvel élan du quartier Berwick  
 Des aides pour les entrepreneurs  
 Un bon plan pour la coopération transfrontalière  
 La ZA de Pont-la-Lame en bonne voie  
 Tous égaux devant internet  
 Ça roule pour les Tabellions
- ... **Assainissement** Pages 9 et 10  
 Assainissement non-collectif : un nouveau service public  
 Redevance spéciale... dans un mois !
- ... **Environnement** Page 11  
 Halte à l'envahisseur
- ... **Petite enfance** Page 12  
 De nouvelles modalités d'inscription dans les crèches intercommunales
- ... **Perspectives** Page 13  
 Bouillon de Culture
- ... **Social** Page 14 et 15  
 Une Maison pour la Justice et le Droit  
 Des logements sociaux pour les gens du voyage

### Services publics : contacts

Siège de la Communauté  
de Communes du Briançonnais  
04 92 21 35 97  
Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON CEDEX  
accueil@ccbrianconnais.fr

Centre d'Enseignement  
Artistique du Briançonnais  
04 92 21 00 68  
35, rue Pasteur  
05100 BRIANÇON  
ceab@ccbrianconnais.fr

Théâtre le cadran  
04 92 25 52 52  
45, avenue de la République  
05100 BRIANÇON  
info@theatre-le-cadran.com

Espace Famille  
04 92 44 06 31 (tél/fax)  
Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON CEDEX  
m.scotti@ccbrianconnais.fr

Ambassadeur du Tri  
04 92 21 54 03  
Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON CEDEX  
j.schocher@ccbrianconnais.fr

Fourrière Animale  
04 92 21 35 97  
Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON CEDEX  
c.garcia@ccbrianconnais.fr

Le développement économique s'insère dans un territoire qui doit être défini. Dans notre territoire où l'espace disponible est rare et convoité, l'intercommunalité est au cœur des enjeux : l'espace dont nous disposons est un bien précieux que nous ne pouvons pas gaspiller mais que nous devons organiser en optimisant son utilisation et cela passe nécessairement par l'intercommunalité.

Les axes de développement économique doivent donc être clairement établis entre les composantes de notre communauté. Il ne s'agit pas de partager un capital inerte mais de le faire fructifier ensemble afin de produire de l'activité qui bénéficie à l'ensemble de nos territoires tout en préservant notre avenir. Le départ du CNAM a touché le Briançonnais tout entier, il est donc légitime que la CCB appréhende la redynamisation du site comme le prévoit sa compétence en matière de gestion des friches industrielles ou militaires. Les espaces libérés de Berwick constituent une richesse économique qui doit bénéficier à toutes les communes de notre Communauté.

Nous sommes à un moment important de notre développement, et il ne peut y avoir de développement à deux vitesses.

Certes, le développement de nos stations se fait grâce à leur adaptation aux besoins des grands marchés touristiques. Mais il ne peut se faire en ignorant les territoires des communes voisines dont les espaces naturels constituent une richesse indispensable à notre devenir. Pour cela, l'adoption d'un schéma d'organisation à l'échelle communautaire est indispensable et cela dépasse de beaucoup le seul problème d'urbanisme et impactera directement notre développement économique. Cela peut se faire par un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ou par tout autre outil d'aménagement permettant d'atteindre le même objectif.

Ce schéma permettra d'équilibrer nos zones d'activités, de préserver nos espaces agricoles, de préserver de l'espace pour les générations futures et d'assurer une circulation plus facilement maîtrisable. Dans ce cadre, le développement d'un réseau de transport plus performant permettra de desservir nos vallées. C'est la condition incontournable d'un développement durable et maîtrisé que notre communauté devra rapidement appréhender.

C'est par la force de notre « désir communautaire » que s'alimentera notre développement économique.



Vice-Président, Délégué au Développement Economique

## Le nouvel élan du Quartier Berwick...



**L**e futur Pôle d'Innovation Économique devrait être opérationnel d'ici la fin 2011. Entretien avec François Raymond, Vice-Président co-fondateur du cabinet CDID, spécialiste en développement économique régional et en revitalisation de sites en restructuration. C'est lui qui a été chargé par la collectivité et la Préfecture de piloter le projet.

### L'Armée a quitté les murs en décembre dernier, où en est-on aujourd'hui ?

Nous entrons maintenant dans la phase concrète du projet. Il nous faut identifier les besoins et définir le nombre de porteurs de projets. L'objectif : faire émerger des entreprises créatrices d'emplois, des structures qui seront amenées à grossir.

Nous allons rechercher et rencontrer les porteurs de projets pour qu'ils nous exposent plus précisément leurs envies, leurs besoins et leurs motivations. L'évaluation des dossiers se fera avec les partenaires économiques comme la CCI, la chambre des métiers et de l'Artisanat, l'ADECOHD, la PFIL... Ensemble nous validerons l'opportunité des projets et des secteurs choisis.

### La pépinière devrait être opérationnelle en 2011. Quels types d'entrepreneurs pourraient être intéressés par ce Pôle d'Innovation Économique ?

La pépinière s'adresse à des entreprises issues du territoire mais aussi des villes périphériques et des grandes métropoles qui souhaiteraient s'installer ici.

L'objectif est de combler également certaines carences en termes d'activité. Il pourra s'agir par exemple d'une société parisienne qui développe du bio-testing sur des barres énergisantes, d'une entreprise gapençaise qui souhaite ouvrir une nouvelle antenne pour mieux servir le bassin Briançonnais ou d'une entreprise d'éco-construction... La pépinière sera là pour faciliter le démarrage de l'activité en offrant un accueil immobilier et une mutualisation des services. Un animateur sera chargé d'accompagner et d'animer le réseau pour permettre aux entreprises de grandir. Briançon possède des atouts importants. Berwick est situé au pied du Prorel, en plein centre-ville. C'est un quartier très attrayant qui doit intéresser les investisseurs. Pour la mise en œuvre du Pôle, nous avons sélectionné deux étudiants de l'IEP d'Aix-en-Provence avec le concours de la délégation aux restructurations de Défense en PACA. Leur mission a démarré début septembre. Ils sont chargés d'approcher les pépinières d'entreprises actives en Provence-Alpes Côte d'Azur, pour en étudier le fonctionnement, en tirer les bonnes pratiques.

### Gabriel Lalande et Émilie Raynal, étudiants en master 2 Affaires Internationales à Sciences Po Aix et missionnés par le cabinet CDID pour démarcher les entreprises.

« Notre mission consiste à étudier la faisabilité d'une pépinière d'entreprise dans la caserne Berwick dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD). Nous allons visiter les différentes pépinières de la région pour comprendre les clés de leur succès et recenser les avantages que peut représenter une pépinière d'entreprises. Nous élaborerons également avec les différents acteurs du territoire un plan de communication autour du projet de la pépinière, le but final étant d'attirer les investisseurs potentiels sur le territoire du briançonnais. Le départ de l'armée peut être vécu comme un préjudice à court terme, il doit devenir une opportunité à moyen terme ».



### Vous souhaitez vous installer ?

La Communauté de Communes du Briançonnais soutient les entrepreneurs.

Avec la Plateforme d'Initiative locale et le Gal Entreprendre, créer et consolider sa propre société devient plus facile !

### La Plateforme d'Initiative locale pour s'installer

La PFIL est le premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création, reprise et développement d'entreprise en France.

Véritable partenaire économique, elle fournit un accompagnement sur mesure pour aider les créateurs d'entreprise dans leur démarche. Sur place une batterie d'aides individualisées vous est proposée en fonction de vos projets et de votre situation. Prêts d'honneur, prêts à taux 0, prêt à la création d'entreprise (PCE), garantie bancaire... les conseillers vous orienteront vers les solutions financières adaptées à vos besoins.

Une partie est financée par l'association, l'autre par la Communauté de Communes du Briançonnais. En 2009, la PFIL Initiative Grand Briançonnais Embrunais a soutenu 55 porteurs de projets (commerçants, artisans ou agriculteurs) pour un montant total de 265 900 €. Pourquoi pas vous ?

Les principaux partenaires de la PFIL sont l'Europe, l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des

# Dossier

## Des aides pour les entrepreneurs

Hautes-Alpes ainsi que les Communautés de Communes du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.

- **Permanence du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h 9, avenue René Froger (1<sup>er</sup> étage ancienne école du Prorel) BP 68 05102 Briançon cedex Téléphone : 04 92 22 33 00**

### Le Gal Entreprendre pour innover

Notre entreprise a au moins trois ans et vous cherchez à relancer votre activité ? Une idée mais peu ou pas de moyens financiers ? Le Groupe d'Action Locale (GAL) Entreprendre s'adresse à vous. Destinée à épauler des entreprises déjà existantes, ce dispositif est piloté par le Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras avec les communautés de communes partenaires.

Chaque collectivité établit un axe prioritaire en fonction des besoins de son territoire. Ce programme est doté d'une

enveloppe globale de 2,8 millions d'euros alimentée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes, et les communautés de communes du Pays.

La Communauté de Communes du Briançonnais a souhaité soutenir l'artisanat, l'agriculture et l'hôtellerie familiale. Les entrepreneurs sont invités à faire part de leurs projets aux services de la Communauté de Communes du Briançonnais. Une fois retenu, le dossier est transmis au Pays qui se charge d'accompagner l'entrepreneur dans la mise en place de son projet. À titre d'exemple, un boulanger qui souhaite investir dans un four nouvelle génération pourrait être retenu dans le cadre du GAL Entreprendre. Les sommes allouées par le dispositif d'aide aux entreprises peuvent aller de 5 000 à 10 000 €.

- **Pour plus d'information : Service Développement économique de la Communauté de Communes du Briançonnais 04 92 21 35 97**



Stéphane Blondel, directeur de la Plateforme d'Initiative Locale Grand Briançonnais et Embrunais, les élus des communes sur lesquelles s'installent les entreprises, ainsi que les deux établissements bancaires partenaires.

**L**e 29 septembre dernier ils étaient cinq entrepreneurs à bénéficier d'un prêt à taux 0 : Elisabeth Billioque pour de l'artisanat d'art au Monétier-les-Bains, Benoit Buffet pour la création d'une station automatique de lavage de véhicule à Briançon, Jimmy et Charon Frannois pour la reprise du restaurant le Pêché Gourmand à Briançon, Lionel Bonnardel pour son installation en maçonnerie générale et terrassement à La Salle-les-Alpes et Martine Vialaton pour son installation en tant que diététicienne à Briançon. Au total 59 500 € ont été remis sous forme de chèque en présence d'Alain Fardella, Président de la Communauté de Communes du Briançonnais, Gérard Fromm vice-président délégué au Développement économique,

un bon coup de pouce

Un programme européen doté d'une enveloppe de 9 millions d'euros.

## Un bon plan pour la coopération transfrontalière

Guy Hermitte, Vice-président de la Communauté de Communes du Briançonnais chargé de la Coopération Transfrontalière et Maire de Montgenèvre

©Mairie de Montgenèvre

« L'initiative du PIT se veut fédératrice, structurante et complémentaire aux actions engagées par les professionnels du tourisme. A titre d'exemple, la perspective de mise en œuvre de ces projets a fait prendre conscience à tous les partenaires, de la nécessité de développer un portail Web de promotion de l'offre touristique locale à travers une plate-forme unique.

En montagne, le support essentiel de vie et de travail se traduit par la réussite des stations de sports d'hiver mais également par la mobilisation de tous les potentiels de diversification synonymes d'activités et d'emplois à l'année.

Le PIT permettra également d'améliorer la gouvernance des questions communes pour faire en sorte que ces espaces se transforment progressivement en une réelle intercommunalité transfrontalière en renforçant l'ensemble des partenariats. Il n'existe pas de territoire sans avenir, mais il n'y a que des territoires sans projet ».

**Culture, environnement, emploi... qu'ils vivent dans le Grand Briançonnais, en Maurienne ou dans les vallées piémontaises, les citoyens partagent depuis longtemps les mêmes problématiques liées à la vie en montagne et à leur situation frontalière. Conscients de cette communauté de destin, les élus de ces collectivités territoriales ont choisi de se regrouper au sein d'une association, la Conférence des Hautes Vallées. S'appuyant sur le Plan Intégré Transfrontalier (PIT), un tout nouveau programme européen, ce réseau d'acteurs transfrontaliers a décroché en juillet dernier une enveloppe de 9 millions d'euros.**

Issu du programme INTERREG AL-COTRA 2007/2013, le PIT permet de concevoir un projet de territoire multithématique avec une stratégie sur 3 ans. L'originalité de ce dispositif tient en la multitude de partenaires franco-italiens, 24 au total. Une coopération élargie qui reflète la réalité territoriale montagnarde et où chacun apporte sa pierre à l'édifice. Autre particularité et pas des moindres... parmi les sept PIT ALCOTRA déposés le long de la frontière franco italienne, celui des Hautes Vallées est le seul émanant de collectivités territoriales ! Financé par l'Europe, l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Départements des Hautes-Alpes et de Savoie, il permettra de soutenir des projets de coopération transfronta-

lière. Une véritable chance pour les 200 000 habitants qui vivent sur ce territoire.

### Cinq projets thématiques

Culture, développement économique, patrimoine... les élus ont souhaité se rapprocher des préoccupations quotidiennes des citoyens. Cinq projets thématiques ont ainsi été retenus pour le Plan Intégré Transfrontalier :  
- la création d'un réseau culturel pour la requalification et la valorisation du patrimoine qui sera élaboré en partenariat avec le service du Patrimoine de la Ville de Briançon. Ce projet a pour ambition de restaurer le patrimoine de moindre importance, satellite des sites dits majeurs. Une saison culturelle entièrement dédiée à l'Art

Contemporain apportera un nouvel éclairage à l'ensemble de notre patrimoine,

- la valorisation du patrimoine géologique de la Chaîne alpine avec la constitution d'un "géoparc transfrontalier". Accès aux sites, communication... pour ce projet la Communauté de Communes du Briançonnais s'appuiera sur les compétences et l'expérience de la société géologique et minière du briançonnais et sur le centre briançonnais de géologie alpine. L'ensemble de ce dispositif complètera ainsi le projet de Maison de la Géologie en cours à Puy Saint-André,

- la valorisation des ressources forestières permettra de développer les échanges frontaliers pour une gestion appropriée du patrimoine public et privé,

- la promotion de l'agriculture locale avec la valorisation des productions typiques et des savoir-faire traditionnels. En parallèle, une étude sur les circuits courts et la création d'une plateforme de stockage sera menée de concert avec le P.I.T. du Viso et élaboré dans le Queyras.

- le Village Éducatif dédié à l'environnement, sera l'occasion d'impliquer les plus jeunes dans la nécessité de respecter les ressources de notre territoire. Initié en 2008, c'est aujourd'hui l'aboutissement d'un projet ambitieux.

La mise en œuvre des actions doit commencer à l'automne pour se terminer en 2013.

©OT Montgenèvre/Thibaud Durand

## La ZA de Pont-la-Lame en bonne voie



Dans quelques semaines, le carrefour destiné à desservir la Zone d'Activités d'intérêt intercommunautaire sera livré. Place aux entreprises !

Elles seront à terme une douzaine à s'implanter dans la Zone d'Activités de Pont-la-Lame.

Pour une partie, il s'agira d'entreprises déjà installées dans le Briançonnais et qui souhaitent s'agrandir. Et puis il y aura les nouvelles venues pour lesquelles cette ZA représente une véritable aubaine. La surface des lots oscille entre 500 et 3000 m<sup>2</sup>.

La moitié a été acquise et les premiers bâtiments sortiront de terre avant l'hiver.

### Une chance pour les entreprises

Parmi les dynamiques sociétés qui ont choisi Pont-la-Lame, on trouvera : la société Briançon Matériel Hôtelier qui y transférera la partie professionnelle de son activité, Briançon Fioul, la SCI LB Lame des Chalets Bayrou ainsi que le Garage Girin aujourd'hui dans la Zone d'Activités de Briançon Sud.

Et puis viendront s'ajouter les petits qui aspirent à grandir comme M. Yusuf Kilic, tailleur de pierre qui quitte la ZA des Charbonnières de l'Argentière-la-Bessée pour plus d'espace.

Au total, la ZA de Pont-la-Lame devrait accueillir près de 85 salariés.

Une fréquentation qui méritait bien quelques aménagements.

### Nouveau plan de circulation

Le chantier du carrefour a débuté par les voies d'accès, de part et d'autre de la route nationale ; les interventions sur la chaussée parachèveront l'ouvrage sous maîtrise de la DIRMED (ancienne Direction Régionale de l'Équipement). Le carrefour desservira d'un côté la Zone d'Activités d'Intérêt Communautaire de Pont-la-Lame et de l'autre le lotissement du Clos du Vas. Il se présentera sous la forme d'un double-tourne à gauche. L'existence de voies de stockage facilitera la circulation. Cette réalisation était très attendue, notamment par les habitants du Clos du Vas. L'entrée du lotissement a été déplacée et les cars de ramassage scolaire pourront déposer les enfants au pied du lotissement en toute sécurité... Quant à la Zone d'Activités, elle pourra accueillir au plus tôt les entreprises.

Quelques parcelles sont encore en vente sur la ZA. Pour plus d'information, contactez le Service Développement économique de la Communauté de Communes du Briançonnais 04 92 21 35 97.

## Tous égaux devant Internet

Le développement numérique du territoire est une priorité. Quelque soit leur lieu de résidence, tous les habitants doivent pouvoir accéder au très haut débit. Pour y parvenir, la Communauté de Communes du Briançonnais poursuit sa politique de résorption des zones d'ombre ADSL. Elle a ainsi voté la mise en œuvre de trois Nœuds de Raccordement des Abonnés en Zone d'Ombre (NRA ZO) sur les communes de Val des Prés (153 lignes), Cervières (136 lignes) et du Monétier les bains (23 lignes). Ce raccordement permettra de relier 296 lignes téléphoniques jusqu'alors inéligibles à l'ADSL. D'ici le 2e trimestre 2011, les connexions à vitesse lente ne seront alors plus qu'un mauvais souvenir sur ces zones géographiques. Coût de l'opération : plus de 313 230 € TTC (soit 884 € par ligne) financés par l'Europe, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Hautes-Alpes. La Communauté de Communes du Briançonnais prend en charge 20 % du montant des travaux.



## A l'heure de la TNT

Le 5 juillet 2011, la télévision numérique prendra le pas sur l'analogique. Une transition qui se fera dans la douceur pour la plupart des communes, mais pas toutes. Si rien n'est fait sur certains secteurs des communes de Cervières, La Grave, Le Monétier et Névache, les téléspectateurs risquent de devoir se contenter d'un écran noir. Pour pallier ce manque, deux solutions sont possibles :

- une solution individuelle. Les particuliers achètent et mettent en place une antenne parabolique, moyennant une aide de l'État.
- une solution collective. La Communauté

de Communes du Briançonnais équipe des relais. Les particuliers n'ont pas d'investissement à réaliser moyennant un financement public.

Les élus n'étant pas favorables au fleurissement des parables qui dégradent l'aspect des villages, la Communauté de Communes a décidé d'examiner dès cet automne la faisabilité technique et financière de l'équipement des relais. Elle ne pourra cependant se lancer dans la mise en œuvre du projet après que l'État a envoyé une carte définitive des zones couvertes, soit pas avant début 2011.

En attendant qu'une décision soit prise, la Collectivité demande aux particuliers de ne pas s'équiper individuellement.

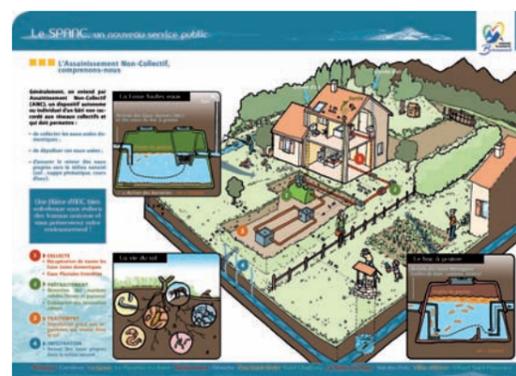
**Pour toute question relative à la réception de la TNT, n'hésitez pas à contacter le Service Systèmes et réseaux de la Communauté de Communes du Briançonnais 04 92 21 35 97.**

**Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le site Internet du CSA : [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)**



## Ça roule pour les Tabellions !

Trottoirs, chaussées, réseau pluvial... les rues des Tabellions et des Veloutiers se refont une beauté pour le printemps. Située dans la Zone d'Activités de Briançon Sud, la rue des Tabellions commence au rond-point de la rue des Couteliers, passe par le carrefour de la rue des Veloutiers et finit sur le haut de la Zone d'Activités. En très mauvais état, la voirie avait tendance à s'affaisser. Un constat inquiétant qui a conduit la Communauté de Communes du Briançonnais à prendre les précautions qu'elle jugeait nécessaires. Le bureau d'études MG Concept a ainsi été mandaté pour établir le projet et mener à bien les travaux. Les premiers coups de pioche seront donnés en novembre si les conditions météo le permettent. Exit les nids de poule et les raccomodages saisonniers... circuler sur un macadam entièrement neuf devrait ravir les automobilistes et économiser les amortisseurs. Côté trottoirs, les piétons pourront enfin aller et venir en toute sécurité. Coût total des travaux : 220 000 € TTC.



**D'ici le 31 décembre 2012, la Communauté de Communes du Briançonnais devra avoir mis en place le tout nouveau Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC).**

Le rejet des eaux usées mal traitées pollue lentement notre environnement. Il en va de la qualité des eaux de nos rivières. Pour rendre à la nature tous ses bienfaits, il faut agir en citoyens responsables. Et nous sommes tous concernés. La loi sur l'eau de 1992 est limpide : les particuliers dont les habitations ne sont pas raccordables à un réseau public d'assainissement ont pour obligation de disposer d'installations en bon état de fonctionnement. Fosses septiques ou micro-stations d'épuration, leur rôle est simple : collecter les eaux usées domestiques, les dépolluer et assurer le retour des eaux propres vers le milieu naturel. Depuis avril 2004, la Communauté de Communes du Briançonnais est chargée de vérifier leur bon fonctionnement. C'est ce qu'on appelle le SPANC, le Service Public d'Assainissement Non-Collectif.

### Une question de responsabilité

Les propriétaires sont responsables devant la loi du bon entretien de leur installation. Or personne n'est à l'abri d'un dysfonctionnement. Sans contrôle, difficile de déceler un éventuel problème. En outre, une installation bien entretenue permet d'éviter des travaux onéreux.

Dans le cadre de la gestion globale et raisonnée du traitement des eaux usées, la collectivité a missionné les entreprises COMES et AQU'TER. Ce sont elles qui effectueront le contrôle de diagnostic obligatoire avant le 31 décembre 2012 de manière à dresser un état des lieux des installations existantes.

Dans un premier temps, les autres contrôles seront effectués par les techniciens de la collectivité.

Par la suite le contrôle de bon fonctionnement, réalisé tous les 4 ans, permettra de faire le point sur les travaux d'entretien nécessaires.

Pour les installations neuves, le propriétaire aura l'obligation de faire contrôler la conception lors du dépôt du permis de construire (ou de la mise en place d'un nouvel équipement) et de faire valider la réalisation au moment de la mise en place de dispositif autonome.

Chaque contrôle donnera lieu à des redevances distinctes.

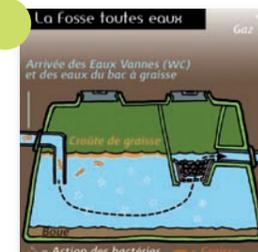
### Informez les usagers

Pour mener à bien la mise en place du SPANC, la Communauté de Communes du Briançonnais a d'ores et déjà organisé des réunions publiques d'informations sur une partie de son territoire.

D'autres, prévues dans les mois à venir, seront annoncées par voie de presse, panneaux d'affichage ainsi que sur le site internet.

La collectivité met également à la disposition des habitants un « Guide d'entretien de votre installation d'Assainissement Non-Collectif » ainsi qu'une plaquette présentant le SPANC. Remplis de conseils, d'illustrations, ils ont été élaborés pour accompagner les propriétaires dans cette nouvelle démarche éco-responsable.

Disponibles auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais, ils sont également téléchargeables sur [www.brianconnaiss.fr](http://www.brianconnaiss.fr).





## Redevance spéciale... dans 1 mois !

**La Communauté de Communes du Briançonnais a jusqu'au 31 décembre pour mettre en place le financement du service public d'élimination des déchets des professionnels.**

Plus on produit de déchets, plus on paie. Mais plus on trie, moins on paie... Une nouvelle équation qui sera effective à partir du 1er janvier 2011. Jusque-là, ménages et entreprises payaient la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Calculée sur le foncier, elle ne prenait pas en compte les volumes enlevés par la collectivité. Désormais, la redevance instaure une contribution plus juste. Prédéterminée en amont avec l'entreprise, elle fait l'objet d'un contrat.

### Une obligation légale

Le 20 juillet dernier, la Communauté de Communes du Briançonnais votait la mise en place de la redevance spéciale. Destinée à rémunérer les prestations d'élimination des déchets assimilés aux ordures ménagères issus des entreprises, elle est obligatoire depuis le 1er janvier 1993 d'après le Code Général des Collectivités Territoriales. Selon la loi, la redevance spéciale est compatible avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. C'est-à-dire que la collectivité a la possibilité et le droit de les cumuler. La Communauté de Communes du Briançonnais a fait un autre choix, celui de limiter la hausse du coût du ramassage pour les professionnels.

### Qui est concerné ?

- les entreprises commerciales, artisanales, industrielles, de services et des administrations localisées dans le périmètre de la collectivité et dont les déchets sont éliminés dans le cadre du service public.
- les administrations ou entreprises, dont les déchets sont collectés et traités par une entreprise privée de collecte seront exonérées de redevance spéciale sur présentation de justificatifs.

### Quel tarif ?

Pour déterminer le coût de la collecte au plus juste, le tarif prendra en compte :

- le coût de pré-collecte (bacs loués),
- le coût de collecte (fréquence, collecte sélective ou collecte spécifique),
- le coût de traitement (différencié s'il y a plusieurs traitements)
- les frais de gestion (personnel, matériel, entretien, gestion de la facturation, impayés et contentieux).

Sur ces bases, le tarif de la redevance spéciale est de 0,20 euros/Kg. Ces prix seront révisés chaque année au 1er juillet.

### Un contrat individualisé

Il devra être signé avant le 31 décembre 2010. Pour les producteurs équipés de bacs, le service rendu sera évalué sur la base du nombre et de la capacité des bacs mis à disposition en tenant compte de la fréquence de collecte. Pour les producteurs utilisant les points de regroupement, le service rendu sera calculé sur un volume annuel de déchets prédéfini par le producteur et le Service Déchets de la Communauté de Communes du Briançonnais.

### Intensifier le tri sélectif

Plus on trie, plus la facture de la redevance baisse. Tout ce qui aura été trié en amont dans les bacs de collecte ainsi que les cartons présentés à la collecte spécifique seront exempts de la redevance. Pour aider les entreprises dans cette nouvelle démarche, la Communauté de Communes du Briançonnais met à leur disposition un ambassadeur du tri. Chargé d'informer les professionnels, il se déplace à la demande pour divulguer des conseils utiles et faire baisser la facture. Le compost collectif est également un bon moyen de diminuer les volumes de déchets. Vous pouvez également consulter les plaquettes explicatives diffusées par la Communauté de Communes du Briançonnais.



### Des réunions d'information

Pour rencontrer et informer au mieux les professionnels sur la mise en place de la redevance spéciale, la Communauté de Communes du Briançonnais a organisé des réunions publiques. La prochaine se tiendra le jeudi 9 décembre, à la Maison du Village à Montgenèvre en présence de Pierre Leroy, vice-président délégué au Développement durable, à la Collecte et à la valorisation des déchets ménagers.



## Halte à l'envahisseur !

Des champs entièrement retournés, des végétaux dévorés des feuilles à la racine... L'été dernier encore, une grande partie des prés de fauche de La Grave et Villar d'Arène ont été colonisés par des rongeurs à l'appétit féroce. Parfois plus de 200 individus à l'hectare... avec des conséquences directes sur la qualité et la quantité des récoltes. Certains paysans dont les prairies étaient situées sur des zones infestées ont ainsi perdu jusqu'à 80 % de leur récolte. Et le préjudice ne s'arrête pas là. Terre dans les fourrages, modification de la flore des prairies (diminution des légumineuses) et difficultés mécaniques (usure du matériel, trous dans le terrain...), l'*arvicola terrestris* a tout dévasté. Il faudra près de 3 années pour que la végétation se revitalise totalement.

### Intervenir, un impératif

Quelques mois auront suffi... Les premiers foyers de pullulation sont apparus en 1998 sur les hauteurs de La Grave. Peu à peu les campagnols ont progressé autour des hameaux jusqu'à atteindre le col du Lautaret en 2009. En septembre dernier des traces des rongeurs ont été observées au Lauzet, dans la vallée de la Guisane. Les zones les plus actives se situent pour le moment le long de la Romanche à La Grave, au pied du col et au-dessus des Cours à Villar d'Arène. Des mesures ont bien été prises, notamment par les communes de La Grave, Villar d'Arène, Monétier-les-Bains et par le Jardin du Lautaret, mais face à l'extension du phénomène, la Communauté de Communes du Briançonnais a dû intervenir.

Le 28 septembre dernier, le conseil communautaire votait en urgence le financement d'une campagne de piégeage à hauteur de 15 000 € pour soutenir les agriculteurs dans leur combat. L'intervention a eu lieu au mois de septembre, en amont de la période de reproduction, de manière à stopper net l'avancée des troupes. En un mois, ce sont plus de 1 000 rongeurs qui ont été piégés.

### Phénomène cyclique

Depuis une quinzaine d'années, la fréquence de ces périodes de pullulation s'est accrue dans les prairies d'altitude sans qu'on puisse encore expliquer ce phénomène. Les campagnols terrestres sont naturellement présents dans les pelouses et prairies, mais dans certaines conditions leur reproduction devient explosive. On parle alors de périodes de pullulation. Ces petits rongeurs au pelage roux-brun atteignent leur maturité sexuelle à 2 mois et peuvent avoir jusqu'à 6 portées par an. Un couple de campagnols se reproduisant au printemps a potentiellement la capacité d'engendrer plus de 100 individus ! La Communauté de Communes du Briançonnais envisage de prendre la compétence en matière de « lutte contre les organismes nuisibles ». C'est elle qui serait, dans ce nouveau cadre, chargée de la mise en place de plans d'actions lors des prochains pics de pullulation.

Les campagnols ont investi La Grave et Villar d'Arène ; ils ont passé le Lautaret au mois d'août. La Communauté de Communes a décidé de contre-attaquer en finançant une large campagne de piégeage.



Jean-Pierre Sevrez, Vice président de la Communauté de Communes du Briançonnais et maire de La Grave

« Le campagnol est un fléau que nous combattons depuis des années en Romanche. Les agriculteurs ont même monté le Groupement de Défense contre les Organismes nuisibles (GDON) pour y faire face. Les rongeurs s'étendant vers Le Monétier et menaçant la vallée de la Guisane, le phénomène est devenu communautaire et la CCB a décidé d'intervenir. Aujourd'hui l'embauche de 4 personnes en renfort garantit une plus grande efficacité pour cette campagne de piégeage. C'est un travail que nous n'aurions pas pu faire tous seuls. À l'avenir, il serait intéressant que cette compétence devienne communautaire afin de mettre en place une véritable stratégie d'envergure pour contrer les campagnols. Cela peut se faire par les pièges mais également en améliorant l'habitat des prédateurs ou encore en modifiant les pratiques agricoles. L'idée fait son chemin. Ce sont les conseillers communautaires qui en décideront. »

# Crèches intercommunales

## De nouvelles modalités d'inscription



Les modalités d'inscription en crèche changent. Désormais toutes les demandes sont examinées par une commission d'admission. Désignée en juin dernier par la Communauté de Communes du Briançonnais, elle demeure seule juge pour discerner les situations d'urgence.

### Commission d'admission

Elle sera composée d'élus et de partenaires de la Petite Enfance : la Vice-présidente aux Affaires Sociales Laurence Fine, entourée des élus de la commission Affaires Sociales de la Communauté de Communes du Briançonnais, les directrices des trois crèches Multi-accueil du Briançonnais, la coordinatrice Petite Enfance de la Communauté de Communes du Briançonnais. Cette commission d'admission se réunit deux fois par an pour examiner les dossiers. Elle a pour mission d'établir les possibilités d'admission en fonction de l'âge des enfants, des fratries, des horaires souhaités, des places disponibles dans la structure choisie et de la date à laquelle la demande aura été formulée. Une fiche de préinscription, dûment remplie par les familles, datée et retournée à la CCB fera foi.

### Ce qui change

Avant les familles s'adressaient directement aux établissements de leur choix et s'inscrivaient sur liste d'attente.

Aujourd'hui chaque directrice de crèche fournit un formulaire de préinscription aux familles qui viennent visiter l'établissement. Ce document est ensuite adressé au siège de la CCB pour enregistrement. En retour, chaque famille reçoit un courrier indiquant la situation d'attente de chaque dossier. Pour une demande de dépannage « urgence » de moins de 15 jours, la directrice de la structure reste compétente. Au delà de 15 jours, la commission d'admission ou l'élue Petite Enfance émettra obligatoirement un avis.

La Collectivité accentue ses opérations en faveur des enfants et de leurs familles avec un souci permanent de qualité et de service.

Une commission statuera désormais sur les demandes d'inscriptions en crèche. Pour une politique familiale cohérente du territoire communautaire.

Pour toute information complémentaire : Service Petite Enfance de la Communauté de Communes du Briançonnais

04 92 21 35 97.

Vous pouvez également télécharger la fiche d'inscription sur notre site

[www.ccbrianconnais.fr](http://www.ccbrianconnais.fr)

### Une rentrée en toute sécurité...

En 2010, la Communauté de Communes du Briançonnais a investi plus de 50 000 € pour le Village de la Petite Enfance. Une partie, 20 000 €, a permis de moderniser le mobilier (lits, tables, structure de psychomotricité) et le matériel (robots et four pour la cuisine).

Les 30 000 € restants ont financé les travaux d'informatisation et de mise en sécurité réalisés cet été :

- deux badgeuses ont été installées pour évaluer automatiquement le temps passé par chaque enfant dans la crèche. Ce dispositif fournit aux responsables un rapide bilan des effectifs d'enfants et améliore la sécurité,
- une nouvelle sortie de secours a été créée en pratiquant une trouée dans la façade, pour faciliter l'évacuation des enfants du dortoir des grands en cas de problème,
- la lingerie a été cloisonnée avec une porte coupe-feu et par conséquent isolée du reste du bâtiment.

Afin de réduire la consommation électrique du bâtiment, la Communauté de Communes a également opté pour :

- un nouvel éclairage direct avec des luminaires suspendus moins gourmands en énergie dans la salle des Écureuils. Les anciens éclairages indirects ont été équipés d'ampoules à économie d'énergie,
- un nouveau sèche-main a été installé dans les locaux du personnel. Plus économique et plus puissant que celui qui équipait les locaux auparavant, il possède également des propriétés bactéricides.



# Bouillon de Culture

La Communauté de Communes a consulté les principaux acteurs de la culture. Objectif : définir un projet culturel à l'échelle intercommunale.

Quelle est l'offre culturelle actuelle, quels sont les manques ? Quelle politique répondra le mieux aux besoins du territoire ? Comment structurer et consolider l'existant ? Pour évaluer les forces du Briançonnais et mener une véritable réflexion sur le champ d'intervention de la collectivité, la Communauté de Communes a missionné Anne Expert, une consultante extérieure chargée de réunir, d'un côté les partenaires de la Culture, et de l'autre, les élus et les techniciens. Au total trois réunions ont rassemblé une soixantaine de participants. La dernière s'est tenue à la salle du Dôme de Monétier-les-Bains le 28 septembre.

### Des priorités partagées

Dans un premier temps, les élus et les acteurs ont été consultés séparément de manière à ce que chacun puisse exprimer ses attentes.

Cette phase a permis de dresser un diagnostic culturel du territoire. Le 28 septembre dernier à la salle du Dôme, l'ensemble des participants se sont rassemblés pour mettre en commun les différentes propositions afin de définir des priorités et sceller une méthode de travail validée par tous.

À l'issue de cette consultation, les élus proposeront prochainement les grandes orientations qui structureront leur intervention à l'avenir dans le domaine culturel. De cette synergie pourra à terme émerger un projet qui prendra en compte à la fois les spécificités du territoire, l'offre et les attentes des publics. Les orientations seront présentées au Conseil Communautaire.

### Un rayonnement culturel intercommunal

#### La Communauté de Communes du Briançonnais est en charge de :

- la gestion, l'entretien et le développement du Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais,
- la construction, l'aménagement, la gestion et l'entretien d'équipements culturels d'intérêt communautaire, dont relève le Théâtre du Briançonnais (actuel Théâtre Le Cadran), La Maison du Village à Montgenèvre et la salle polyvalente du Dôme, au Monétier-les-Bains
- la mise en réseau des bibliothèques avec la création d'une banque de prêt numérique intercommunale,
- le développement des actions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de conservation, d'animation et de valorisation du patrimoine et la gestion du label Pays d'art et d'histoire.



Anne Expert, consultante indépendante missionnée dans le cadre du projet culturel de la Communauté de Communes du Briançonnais

« Les élus souhaitaient définir une politique culturelle partagée par tous. En tant qu'intervenante extérieure, mon travail a consisté à mettre en place une démarche de démocratie participative. C'est grâce à l'implication des forces vives et la rencontre des volontés qu'un territoire évolue. Cette consultation a mis en lumière les souhaits des élus et des acteurs de la culture, et fait émerger une dynamique collective qui fondera les projets de demain. La diversité des points de vue est une richesse. Tous ceux qui l'ont souhaité ont pu s'exprimer ; les constats ont été consignés dans un document rédigé remis aux participants. Ce compte-rendu est formulé dans des termes compréhensibles par tous. Son contenu fera référence pour la construction et l'évaluation d'une politique cohérente. »

### Avis d'appel à candidature pour le Théâtre du Briançonnais

La CCB remet en délégation la gestion de l'équipement du Théâtre du Briançonnais sur le principe d'une délégation de service public. Une annonce publique a été diffusée par voie de presse (Télérama et Dauphiné Libéré) au début du mois de septembre. Les réponses ont été adressées jusqu'au 4 octobre 2010. Les candidats retenus présenteront leur offre avant fin novembre. Le délégataire final devrait être désigné début 2011.

# Une Maison pour la Justice et le Droit



**La Maison de Justice et du Droit (MJD) sera inaugurée avant la fin de l'année. Elle offrira un véritable service public de qualité et de proximité aux habitants du Briançonnais, du Pays des Écrins et du Queyras. Désormais la MJD du Grand Briançonnais apportera des réponses à toutes vos questions d'ordre juridique... Une petite révolution.**

La suppression du Tribunal d'Instance de Briançon, le 31 décembre 2009 imposait aux citoyens des hautes vallées de se rendre à Gap pour toutes leurs formalités. Un éloignement pénalisant pour les familles les moins aisées.

À partir du premier trimestre 2011, la Maison de la Justice et du Droit du Grand Briançonnais offrira aux habitants des Communautés de Communes du Briançonnais, de Puy Saint-Pierre, du pays des Écrins, du Queyras, un accès simplifié à la justice et au droit. Les missions de la MJD : l'information des citoyens, la médiation pénale et l'aide aux victimes.

## Justice de proximité

Les citoyens qui le souhaitent pourront ainsi recevoir une information juridique gratuite auprès d'avocats, d'associations de consommateurs ou d'experts en droit y assurant des permanences.

Sur place, un médiateur pénal aidera à trouver un accord entre deux parties en cas de litiges de la vie quotidienne (troubles de voisinage, petits vols, dégradations, émission de chèques sans provision) ou de nature familiale (non paiement de pension alimentaire, non présentation d'enfant).

Il pourra également procéder à l'indemnisation des victimes ou au respect d'un jugement. La MJD organisera également la réparation pénale des infractions commises par les mineurs qui pourront être reçus avec leurs parents - ou un éducateur chargé du suivi judiciaire - par un magistrat au cours d'audiences dites foraines... Enfin, grâce à un système de visio-conférence sécurisé en liaison avec le greffe du Tribunal de Grande Instance de GAP et les Cours d'Assises de toute la France, la MJD offrira plus de services que feu le Tribunal d'Instance.

Une motion a également été votée par les élus en Conseil communautaire pour demander que l'on traite sur place les affaires prudhommales.

**Après la fermeture du Tribunal d'instance au 31 décembre 2009, la Justice de proximité est de retour dans le Briançonnais. Une bonne nouvelle pour les habitants !**

## Un établissement intercommunal

La MJD se situera au 23 de la rue de la République à Briançon, à l'emplacement des services de l'urbanisme de Briançon. Le pilotage et le suivi de l'exécution des travaux ont été confiés à la Communauté de Communes du Briançonnais.

Elle sera assistée dans sa mission par un comité technique présidé par les chefs de la Cour d'appel de Grenoble et composé des chefs de juridiction du Tribunal de Grande Instance de Gap. La transformation et l'aménagement des locaux d'une surface de 224 m<sup>2</sup> est en cours pour un montant prévisionnel 127 064 euros HT. L'aide du ministère de la Justice et des Libertés couvrira 80 % du montant prévisionnel des travaux soit 101 651 euros.

Les 20 % resteront à la charge des quatre collectivités signataires de la convention avec le Ministère de la Justice et des Libertés qui assureront également les charges du bâtiment.

## Une expérience qui fait loi

Les premières Maisons de Justice et du Droit (MJD) sont nées en 1990. Elles pallient la fermeture des Tribunaux d'Instance, juridictions de proximité et des greffes détachés. Cette expérience a été officialisée par une loi du 18 décembre 1998 qui instaurait la création des MJD (Maison de Justice et du Droit) dans toute la France avec pour objectif d'« offrir une présence judiciaire de proximité qui concourt à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès aux droits ». La collectivité a pris la décision en 2009 de créer une MJD pour le Briançonnais. C'est elle est chargée de la maîtrise d'ouvrage des travaux et d'une partie de l'entretien du bâtiment.



**La Communauté de Communes du Briançonnais met à disposition un terrain pour les gens du voyage sédentarisés. D'ici mai 2012, des logements sociaux y accueilleront les résidents.**

Ce sont les textes qui le disent : garantir l'accueil des gens du voyage est une obligation légale. Un Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage a été dressé par le Préfet et le Conseil Général. Il établit les aires et le nombre de places d'accueil pour les Hautes-Alpes et garantit le respect de ces dispositions.

Pour améliorer le sort des populations aujourd'hui sédentarisées, la Communauté de Communes a acquis en 2009 un terrain de 1700 m<sup>2</sup> situé sur la Commune de Briançon au lieu-dit le Chazal, au-dessus de la ZA Briançon Sud. Trois bâtiments composés chacun de deux logements sociaux locatifs devraient y être construits par la Société Anonyme d'HLM Ériila d'ici mai 2012.

## Bail emphytéotique

La Communauté de Communes du Briançonnais a confié à la Société Anonyme d'HLM Ériila la réalisation d'un groupe d'habitations composé de six logements locatifs, quatre T4 et deux T3. Le bail de 65 ans signé le 18 mai dernier par la CCB et la SA Ériila prévoit également la réalisation d'une tranche de quatre logements supplémentaires en cas de besoin.

Selon la convention, la Société Anonyme d'HLM Ériila s'engage à louer les logements en exclusivité aux gens du voyage semi-sédentaires.

Si l'ensemble des six logements n'est pas occupé, et en accord avec la Communauté de Communes du Briançonnais, les appartements vacants pourront être loués à des usagers autres mais relevant des critères sociaux habituels pour ce type de logement. La société Ériila sera propriétaire des constructions pendant toute la durée du bail et bénéficiera d'un pacte de préférence en cas de vente.

## Aymeric SAUVAGE

Diplômé en ingénierie systèmes et réseaux, Aymeric SAUVAGE a quitté le Nord et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes pour rejoindre la Communauté de Communes du Briançonnais. Depuis le 1er novembre, il a pris les fonctions de Responsable du service « systèmes et réseaux ». Il remplace dans cette tâche Habib Ferchiche qui a été recruté par le Conseil Général des Hautes-Alpes pour développer les technologies de l'information sur le département.

# Des logements sociaux pour les gens du voyage



**Alain Fardella, président de la Communauté de Communes du Briançonnais**

« Les communes de plus de 5 000 habitants doivent créer, aménager et gérer une aire d'accueil pour les gens du voyage. Cette compétence est passée dans le giron de la Communauté de Communes en 2003. Briançon possédait depuis 1985 une aire de stationnement devenue trop étroite aujourd'hui, ce qui provoque des stationnements sauvages en ville lors des passages des gens du voyage.

Actuellement nous sommes à la recherche d'une surface suffisante pour pouvoir accueillir 10 emplacements doubles soit une vingtaine de caravanes comme le prévoit le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage.

L'aire sera aménagée et connectée à l'ensemble des réseaux. Elle sera également gardiennée. »

## 2 nouveaux agents à la CCB

### Céline GEOFFROY

Originaire de Marseille, Céline GEOFFROY vit depuis près de 3 ans à Briançon. En tant que journaliste, elle a participé à la rédaction de magazines locaux (Altus, Montgenèvre Mag, Escapades) et nationaux. Le 18 août, elle a pris ses fonctions de Responsable du service « Communication » de la Communauté de Communes du Briançonnais. Elle remplace à ce poste Gaëlle Pace.

# AGENDA

## LA GRAVE/VILLAR D'ARÈNE

20 et 21 Novembre 2010 :  
Fête du pain noir à Villar d'Arène.

## VILLARD SAINT-PANCRACE

11 décembre 2010 :  
Cœurs de Femmes, une journée pour s'initier au ski de fond. De 10h à 15h30.

22 décembre 2010 :  
Animation pour tous - Mercredi « goûter » déco. Guirlandes, boules et étoiles à paillettes vous permettront de décorer aux couleurs de Noël tout le Centre Montagne. A partir de 14h.

29 décembre 2010 :  
Animation enfant Mercredi « goûter » chasse aux cadeaux. Le père Noël a égaré des cadeaux autour du Centre Montagne... Viens nous aider à les retrouver. A partir de 14h.

29 janvier 2011 :  
Festi'Nordic, une journée placée sous le site de la découverte ludique du ski de fond et de la convivialité. Un événement en collaboration avec Hautes-Alpes Ski de Fond. Animation gratuite et pour tous. A partir de 10h.

Pour toutes ces animations, RDV au Centre Montagne 04 92 49 60 51.

## MONTGENÈVRE

4 décembre 2010 :  
Ouverture de la station : marché de Noël, Festivité de la San Ambrogio - 10 ans du jumelage avec la commune de Montgrosso d'Asti (Piémont) - sauf ouverture précoce les week-end à partir de novembre.

5 décembre 2010 :  
Marché de Noël. Concert de la fanfare de Montgrosso d'Asti à 19h.

## NÉVACHE

19 décembre:  
Festi' Nordic.

16 janvier:  
Journée de la Rando Nordique.

23 janvier:  
Neige Pour Tous.

## CERVIÈRES

5 décembre 2010 :  
Fête de la Saint-Nicolas (qui sera là en personne...!)

2e édition de Festi'Nordic : animations nordiques ludiques pour tous. Au hameau du Laus au départ des pistes de ski de fond à partir de 10h. Un événement en collaboration avec Hautes-Alpes Ski de Fond.

Durant les vacances scolaires ou sur réservation :  
Visite d'une maison traditionnelle du XVIII<sup>ème</sup> siècle devenue musée rural.  
Mme BRUNET 04 92 21 07 72.

## BRIANÇON

2 novembre 2010 :  
Visite « L'Auditoire du Roy et le plan relief de Briançon ». RDV 14h30, Service du Patrimoine.

5 novembre 2010 :  
Visite du Fort des Têtes. RDV 14h30 au champ de tir du fort. Informations au Service du Patrimoine.

6 novembre 2010 :  
« Frissons de novembre » - Rencontre avec Karine Giebel, auteur de romans policiers. 18h, Bibliothèque de Briançon. Gratuit

10 novembre 2010 :  
« Le temps des histoires » Lectures et contes pour les enfants à partir de 4 ans. 10h30, Bibliothèque de Briançon. Gratuit.

12 novembre 2010 :  
Visite du Fort des Salettes. RDV 14h30, Service du Patrimoine.

28 novembre 2010 :  
Concerts Briançonnais : « Quatuor violoncelles ». 18h, Eglise des Cordeliers. Entrée : 10€, gratuit pour les moins de 12 ans.

11 décembre 2010 :  
Ouverture de la Station de ski Serre chevalier Vallée (du Proler à Monétier Les Bains).

15 décembre 2010 :  
Concert au profit du Secours Catholique par le CEAB. 19h30, Eglise Sainte Catherine.

Les 18 et 19 décembre 2010 :  
Noël en Fête. Week-end spécial Noël. Animations pour enfants : les animaux de la ferme... Quartier Sainte-Catherine.

19 décembre 2010 :  
Visite « L'Auditoire du Roy et le plan relief de Briançon ». 14h30, Service du Patrimoine.

Du 18 au 24 décembre 2010 :  
Noël en Fête - Cité Vauban. Le Marché de Noël - La maison du Père Noël - La crèche de Noël.

19 décembre 2010 :  
Concerts Briançonnais : « Folies Dansantes » - 18h, Eglise des Cordeliers. Entrée : 10€ - Gratuit pour les moins de 12 ans.

Du 19 décembre au 5 mars 2010 :  
Centre d'Art Contemporain : exposition de Karine Sanchez, Laurence Briat et Lucile Travert - Tous les jours de 15h à 19h sauf le mardi. Entrée libre.

22 décembre 2010 :  
Atelier 6/12 ans « Saint Nicolas et sa légende ». RDV 14h30, Service du Patrimoine.

23 décembre 2010 :  
Circuit découverte en raquettes : le Fort des Têtes en hiver. RDV 14h, Service du Patrimoine.

24 décembre 2010 :  
« Les souffleurs de Vers ». Spectacle déambulatoire de la Cité Vauban à Sainte-Catherine.

30 décembre 2010 :  
Circuit découverte en raquettes : le Fort des Têtes en hiver. RDV 14h, Service du Patrimoine.

31 décembre 2010 :  
Spectacle son et lumière « Les Feux Follets » par l'association « Tous en scène ». 19h, Parc de

La Schappe. Gratuit.

2 janvier 2011 :  
La Befana - Fête de l'Epiphanie à l'Italienne.

6 janvier 2011 :  
Circuit découverte en raquettes : le Fort des Têtes en hiver. RDV 14h, Service du Patrimoine.

Du 28 janvier au 12 février 2011 :  
Altitude Jazz Festival.

## SERRE CHEVALIER VALLÉE

19 et 20 décembre 2010 :  
Rock on Snowboard Tour 2010  
La tournée Evènement qui remplace le Mondial du Snowboard ! Venez tester gratuitement tous les snowboards et les skis 2011. Contest. Animations, concerts. Chantemerle : Serre-Ratier et Place du Téléphérique.  
www.rockonsnowboardtour.com.

20 au 24 décembre 2010 :  
16<sup>ème</sup> Festival Jeune Public  
« Le Monde merveilleux de Noël » fait découvrir chaque année des artistes de référence en matière de spectacle pour enfants. Spectacles enfants gratuits tous les soirs dans les salles de spectacles de la vallée.

7 au 9 janvier 2011 :  
Fis Master Cup Ski Alpin  
Serre Chevalier a l'honneur de recevoir la coupe du Monde de Ski Masters / vétérans.

8 au 16 janvier 2011 :  
Snowkite Masters  
La semaine de Kite Snow Freestyle à Serre Chevalier sur le spot mondialement connu du col du Lautaret du 08 au 16 janvier 2011.  
Venez découvrir cette discipline spectaculaire qui allie le vent et la glisse dans un environnement magnifique.

8 janvier 2011 :  
Coupe Glacée DAF  
Le Circuit de Glace de Serre Chevalier propose à tous les passionnés de la marque DAF, une épreuve amicale et historique d'endurance et de régularité sur glace. Cette épreuve ouverte à tous, est réservée aux véhicules de la marque DAF de 1960 à 1975.

9 janvier 2011 :  
Trail Blanc - Course de montagne.

15 au 16 janvier 2011 :  
8ème Ronde Hivernale Historique  
Précurseur dans le monde du sport automobile sur glace, le Circuit de Serre Chevalier, fût en 1971, l'organisateur de la première course officielle sur glace dénommée « Ronde Hivernale ». Le Circuit se voulait de proposer à tous les passionnés de glisse et de vieilles mécaniques, une édition historique de la Ronde Hivernale dans l'état d'esprit de l'époque.

21 au 23 janvier 2011 :  
Sprint Hivernal et 40 ans du Circuit  
Découvrez la nouvelle épreuve Sprint pour tous ! Le Circuit vous propose une épreuve basée sur le schéma des courses sur glace de l'époque. Cette épreuve conjugue manches de vitesse et manches d'endurance.